

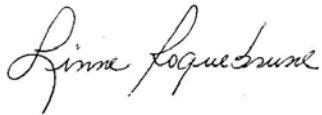
EN VERTU DU C.M. DU QUÉBEC ARTICLE 176.1

Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : -

Le rapport financier de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2009 seront déposés au conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lundi le, 26 avril 2010, 19 heures, à l'hôtel de ville située au 10, rue de la mairie, Saint-André-d'Argenteuil.

DONNÉ à Saint-André-d'Argenteuil ce 31^e jour de mars deux mille dix.



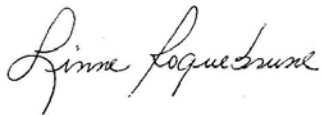
Linne Roquebrune, g.m.a
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dépôt du rapport de vérification et financier pour l'exercice 2009 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

Je, soussignée, Linne Roquebrune, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, certifie sous mon serment d'office avoir fait publié l'avis public ci-haut en affichant une copie par madame Johanne Proulx, et ce, à chacun des trois endroits désignés par le conseil le 31^e jour du mois de mars deux mille dix entre 13 et 15 heures de l'après-midi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour du mois de mars 2010.



.....
Linne Roquebrune, g.m.a
Directrice générale et secrétaire-trésorière